

Réunion du comité de Pilotage du S3PI Hainaut Cambrésis Douaisis

Lieu : Valenciennes

Date : mardi 5 juillet 2011

Participants :

Industries

- Philippe STAHL, EDF Centre de Production Thermique Bouchain
- Frédéric HACHEZ, SNET

Associations

- Paul CORDONNIER, Association Après
- Arlette DUPILET, Association Après
- Gaston COCHETEUX, Association Après
- Brigitte WACRENIER, Association Après
- Fabrice DELOBE, Denain Ecologie
- Solange LEMOINE-DAUMERIE, Denain Ecologie

Collectivités

- Olivier CARDOT, Communauté de communes Cœur d'Ostrevent
- Corentin JOB, Communauté de communes Cœur d'Ostrevent
- Sébastien TOUZE, Communauté d'agglomération La Porte du Hainaut

Administration

- Daniel HELLEBOID, DREAL
- Christian VINCQ, DREAL
- Stéphanie LAMAND, DREAL
- Amandine DUFLOS, S3PI

Personnes qualifiées

- Jean-Marie HAGUENOER, Université Lille 2
- Laurent ALLEMAN, Ecole des Mines de Douai
- Vincent GRAMMONT, INERIS
- Olivier GRARD, ARS

Personnes invitées

- Christelle LE DEVEHAT, BURGEAP
- Maëlle CARGOUËT, BURGEAP

Excusés :

- Christian LEBRUN, GIQASSE
- Damien CUNY, Université Lille2
- Tiphaine DELAUNAY, ATMO Nord-Pas-de-Calais

Daniel HELLEBOID rappelle que cette réunion du comité de pilotage était initialement prévue au mois de mai et a dû être reportée pour pouvoir exploiter la dernière version du cadastre d'ATMO Nord-Pas-de-Calais. Il indique que des remarques ont été transmises à Burgeap, suite à la réunion de janvier 2011 concernant la réalisation de cette étude pour revenir strictement au cahier des charges défini à l'origine.

I. Approbation du compte-rendu de la réunion du 20/01/2011

Amandine DUFLOS indique avoir envoyé le compte-rendu après avoir intégré les remarques de M. HAGUENOER, de Mme DU CREST de l'ARS, de Mme DELAUNAY d'ATMO Nord-Pas-de-Calais et de M. ALLEMAN.

Le compte-rendu est validé.

II. Validation du rapport de la phase 1

Maëlle CARGOUËT rappelle que le rapport a été communiqué le 16 mai et a fait l'objet de remarques de M. HACHEZ de la SNET et de Mme DELAUNAY, d'ATMO Nord-Pas-de-Calais. Elle propose de valider ces commentaires et de préciser les actions.

Elle indique que M. HACHEZ suggère de remplacer « étude de zone Hornaing-Bouchain » par simplement « étude de zone ». M. HACHEZ a souligné le peu de lisibilité de certaines cartes et que certaines informations étaient erronées ; elles seront corrigées dans la version finale du rapport. Enfin, concernant le flux d'émissions, les flux moyens transmis par la SNET n'ont pas été retenus. Les flux retenus sont ceux recalculés par BURGEAP. La discussion concernant ce point avait déjà eu lieu lors de la précédente réunion et validé par le COPIL.

ATMO Nord-Pas-de-Calais a transmis par mail ses remarques, essentiellement de forme. L'ATMO, dans ses remarques, soulignait qu'il aurait été intéressant d'intégrer la présentation des valeurs limites des différents composés, notamment les limites journalières. Enfin, ATMO a mentionné que quelques études précédentes n'avaient pas été prises en compte mais qu'elles le seront dans le rapport final.

Laurent ALLEMAN s'étonne que, page 64, trente substances soient retenues pour les émissions industrielles, parmi lesquelles des familles de composés : i.e les dioxines furanes et les HAP. Il suggère de spécifier les molécules concernées pour ces familles.

Christelle Le DEVEHAT explique que la modélisation considère les familles de substances. Elle indique qu'il sera précisé s'il s'agit des substances ou des groupes de substances. Elle souligne que les mesures tiennent compte de la toxicité et sont mesurées en équivalents.

Vincent GRAMMONT remarque que, pour le milieu eau, des concentrations ont été relevées et seront prises en compte dans le schéma conceptuel d'exposition. En revanche, aucun inventaire des émissions de pollution dans l'eau n'a été réalisé.

Christelle LE DEVEHAT explique que ce choix a été fait au démarrage de l'étude car il est beaucoup plus facile de suivre le milieu eau, qui bénéficie d'un suivi au niveau de sa distribution.

Vincent GRAMMONT demande s'il peut être précisé qu'il s'agit d'un choix assumé mais qui n'exclut pas des plans de gestion par la suite. En ce qui concerne le milieu air, le rapport évoque en outre des bruits de fond en opposition à des émissions industrielles. Il suggère de différencier les émissions industrielles, non industrielles et le bruit de fond qui correspond aux sources naturelles et extérieures. Il s'interroge également sur le cadastre des émissions de l'ATMO, qui ne serait pas encore finalisé.

Christelle LE DEVEHAT confirme qu'une nouvelle version est en préparation. Elle n'est pas publiée officiellement, mais est déjà validée. C'est cette dernière version qui a été utilisée dans le rapport.

Vincent GRAMMONT relève que les métaux et HAP ne font pas partie du cadastre d'ATMO.

Maëlle CARGOUËT indique que ces substances ont été retenues mais que les données n'étaient pas validées.

Vincent GRAMMONT suggère de le signaler dans le rapport (par transparence) et de les intégrer par la suite dans l'étude.

Christelle LE DEVEHAT souligne que cette étude dresse l'état initial de la situation et pourra être complétée au fur et à mesure selon les données disponibles. De nouvelles modélisations pourront être réalisées sur ces composés, une fois les données validées, et si cela s'avère nécessaire.

Daniel HELLEBOID demande si la notion de bruit de fond sera précisée.

Christelle LE DEVEHAT répond que la notion de « bruit de fond » utilisée dans le cadre de cette étude sera clairement explicitée, soit toutes les sources qui ne sont pas identifiées en tant que telles dans l'étude.

Paul CORDONNIER estime, pour l'association Après, que les indicateurs ne peuvent être validés sans avoir accès au détail des études, telles que celles réalisées sur les plantes potagères ou la recherche de plomb dans les sols. Par ailleurs, il émet de grandes réserves concernant l'étude de Zone et sa pertinence sur l'impact sanitaire. Il rappelle de précédentes critiques sur le schéma conceptuel d'exposition qui ne peut, selon lui, résulter que d'une analyse scientifique exhaustive. Il considère que le travail réalisé par Burgeap est partiel et ne permet pas à ce stade d'élaborer un schéma conceptuel d'exposition répondant aux attentes de l'association. Par ailleurs, ces études de zones correspondent à des points noirs environnementaux ; les données doivent être utilisées pour comprendre l'impact sanitaire, et pas pour seulement réguler l'activité industrielle. Il considère que les indicateurs proposés ne sont pas suffisants pour étudier l'impact sanitaire.

Il évoque par ailleurs le problème des plombémies et l'absence de réponse par les indicateurs fournis. Il mentionne également plusieurs cas de leucémie à Aniche. Il aurait souhaité discuter des indicateurs avant de terminer le schéma conceptuel d'exposition. Les indicateurs lui semblent insuffisants pour aborder l'état de santé de la population par rapport à l'environnement.

Daniel HELLEBOID demande à M. Cordonnier de préciser ce qu'il entend par indicateur, car les traceurs ont été validés en comité de pilotage.

Paul CORDONNIER considère que les scientifiques n'ont pas été suffisamment consultés lors de cette élaboration. Selon lui, l'état de l'environnement doit être mis en relation avec la prévention de

l'état de santé. L'étude a été motivée par les plombémies, les leucémies et la présence de dioxine autour de l'incinérateur, hors ces facteurs très importants sur l'état de santé des populations ne sont pas pris en compte.

Amandine DUFLOS apporte une précision sur la définition d'une étude de zone et d'une étude épidémiologique. Une Etude de zone fait un recensement des sources-vecteur-cibles, ce qui permet par la suite de réaliser un calcul de risque sanitaire. A la différence d'une étude épidémiologique, qui elle met en relation les indicateurs sanitaires (plombémie, leucémie,...) avec les pollutions. L'étude de zone ne permet donc pas d'intégrer ces indicateurs. Mais si par la suite un risque est identifié, une demande d'étude épidémiologique pourra être envisagée.

Paul CORDONNIER considère que ces facteurs doivent être pris en compte dans le schéma conceptuel. Il estime que cette définition de l'étude de zone est obsolète par rapport aux écrits du ministère de la santé ou de l'environnement ou des plans régionaux dans ce domaine.

Christian VINCQ dément ces propos et rapporte que la méthodologie actuellement utilisée correspond au guide élaboré par le ministère de l'environnement. La méthodologie doit permettre de définir le risque environnemental sur la santé.

Jean-Marie HAGUENOER souligne qu'il ne faut pas se tromper d'objectif, qu'il est impossible d'établir une relation directe, dans le cadre d'une étude de zone, entre les émissions et les effets sur la santé. Il est par ailleurs très difficile de faire le lien entre les données sanitaires et environnementales. L'étude de zone permet de faire un bilan le plus complet possible de manière à évaluer un risque, elle ne peut faire plus. Pour les problèmes que vous soulevez, on peut envisager des études épidémiologiques par la suite, sous réserve de faisabilité.

Paul CORDONNIER considère que le terme d'étude de zone ne correspond pas à celui défini par le conseil de la santé publique et le Grenelle de l'environnement.

Christian VINCQ précise que le conseil de santé publique a rendu des conclusions sur les analyses de zone, non sur les études de zone. Les analyses de zones étant beaucoup plus larges sur ce sujet.

Daniel HELLEBOID conclut que l'outil « étude de zone » tente de répondre à une question très complexe, avec les données existantes. D'autres études pourront compléter cette analyse, mais l'étude ne pourra résoudre l'ensemble des questions.

Paul CORDONNIER revient sur la question des émissions de la centrale thermique. Le panache de la cheminée de la centrale se projette en effet dans celle du réfrigérant, ce qui modifie notamment les retombées. Il souligne l'importance de prendre en compte la conjonction d'un panache hydrique et d'un panache gazeux lors de la détermination des retombées des émissions.

Frédéric HACHEZ affirme que toutes ces remarques ont été prises en compte voici au moins cinq ans. Des mesures de plombémie ont par ailleurs été réalisées et se sont révélées négatives.

Olivier GRARD rapporte que plusieurs cas de plombémie sont demeurés inexpliqués ; pour d'autres, des sources ont été identifiées. Un dépistage a été réalisé autour de la centrale, avec des résultats satisfaisants sur le plan sanitaire. Concernant Aniche, une étude dont les conclusions sont en attente est menée par la CIRE sur les leucémies. L'étude de zone ne pourra pas permettre de lier la présence de concentrations de contaminants avec les leucémies. Il faut laisser le travail à la CIRE et revenir à ce qu'est une étude de zone.

Daniel HELLEBOID conclut que l'étude de zone essaiera de prendre en compte les remarques de l'association Après, si tant est qu'elle le puisse. Pour ce qui est de l'articulation entre étude de zone et étude épidémiologique, elle est clairement définie par l'ensemble des experts.

III. Présentation de la Modélisation de la dispersion atmosphérique

Rappel des données antérieures

Olivier GRARD, au nom de Mme DU CREST, émet plusieurs remarques qui ne remettent toutefois pas en cause les conclusions de la phase 1, notamment sur les émissions de certaines entreprises. Il note également une erreur sur la valeur toxicologique de référence de l'étude benzène qui a été mise à jour en 2010.

Christelle LE DEVEHAT indique que le projet n'était pas suffisamment abouti pour que les émissions puissent être prises en compte au moment de l'étude.

Solange LEMOINE-DAUMERIE souhaite voir apparaître les émissions connues concernant le site de RECYDEM.

Christelle LE DEVEHAT indique que le site est actuellement en transition et que les informations sur sa configuration à venir ne sont pas disponibles. Elle n'exclut pas de compléter l'étude par des mesures complémentaires dans l'environnement. Elle invite les participants à réaliser des demandes sur les mesures qui pourraient être réalisées.

Maëlle CARGOUËT rappelle que, pour la qualité de l'air, trois stations fixes de mesure en continu sont installées à Hornaing, Denain et Somain (arrêtée en 2009). Des mesures sont également effectuées dans différentes zones à l'aide de la station mobile. Une étude a été réalisée sur le secteur d'Hornaing en 2006 pour définir l'emplacement de la station fixe. D'autres campagnes ont été effectuées sur le secteur de Denain et de Lieu-Saint-Amand. Des études globales sont réalisées au niveau de la région et peuvent apporter des informations sur la zone, notamment sur les pesticides. Par ailleurs, une étude transfrontalière est en cours sur le secteur d'Halluin sur l'exposition aux dioxines. Concernant les trois stations fixes, les analyses sont réalisées sur les polluants classiques : NO₂, SO₂, NO... Au niveau des métaux, il ne s'agit que de mesures ponctuelles.

Laurent ALLEMAN note qu'il n'y a pas de mesure de HAP ou de dioxines.

Maëlle CARGOUËT rapporte que, pour la qualité des sols, des investigations ont été menées dans le voisinage de la SNET, EDF, Saint-Gobain, de la FAD et de Procyrdhim. Ce sont essentiellement le plomb et le cadmium qui ont été analysés sur les cinq sites. D'autres métaux ont été recherchés pour la SNET. Ces données ont permis de dresser l'état des lieux actuels et de définir le plan d'échantillonnage.

Validation du Modèle

Maëlle CARGOUËT rappelle que le domaine d'étude couvre un rectangle de 20 km sur 19 km et que les données météorologiques ont été collectées par la station Météo France de Valenciennes de 2008 à 2010. Concernant les polluants non-industriels, il s'agit principalement du NOx, SO2, des poussières, benzène et des COV non méthaniques.

Christelle LE DEVEHAT souligne que pour valider le modèle, des comparaisons ont été effectuées entre les modèles et des relevés, sur le NO2 et le SO2. Les comparaisons ont été réalisées sur les moyennes annuelles à partir des données de 2008, 2009 et 2010.

Frédéric HACHEZ demande s'il s'agit de la cartographie des contributions ou des concentrations, bruit de fond compris.

Christelle LE DEVEHAT confirme qu'il s'agit de tous les apports des sources considérées dans l'étude. Les mesures prennent toutes les émissions présentes en compte, mais les modélisations ne considèrent que les polluants émis sur la zone.

Maëlle CARGOUËT souligne que le logiciel a intégré un bruit de fond pour le SO2 et NO2.

Laurent ALLEMAN déplore que le modèle ne puisse intégrer les particules et les polluants qui leurs sont associés (métaux, HAP lourd, Pesticides, ...).

Christelle LE DEVEHAT rapporte que la même problématique concernant des particules se pose pour toutes les études de zone.

Jean-Marie HAGUENOER indique que pour le bruit de fond pour les PM10, jusqu'à 40 % des valeurs d'origine extérieure peuvent être présents, ce qui pose problème pour la modélisation. Des efforts doivent être portés sur l'identification des sources.

Christian VINCQ indique que la modélisation doit permettre de déterminer les points d'impact maximum.

Vincent GRAMMONT suggère de mettre en relation les concentrations aux sols et les mesures de dépôts, pour voir s'il s'agit d'une pollution du passé ou continue.

Maëlle CARGOUËT note une bonne restitution du modèle par rapport aux mesures réalisées pour le SO2 et le NO2 notamment. Le même exercice a été effectué à partir de campagnes ponctuelles et a montré des écarts plus importants entre le modèle et la mesure, avec une tendance du modèle à surestimer les valeurs. Le flux a été lissé sur l'année et les pics d'émissions n'ont pas été pris en compte, car l'étude porte sur des expositions chroniques. Le modèle respecte les ordres de grandeurs des mesures.

Laurent ALLEMAN estime que les incertitudes concernant les mesures devront être bien précisées dans le rapport.

Jean-Marie HAGUENOER estime que le modèle est très satisfaisant.

Fabrice DELOBE demande des précisions sur le modèle mis en place.

Christelle LE DEVEHAT explique qu'il s'agit d'un modèle de dispersion atmosphérique, un système d'équation qui utilise les données collectées sur les émissions industrielles, le trafic, le tertiaire, l'agriculture... Des données météo sont également utilisées, ainsi que des paramètres locaux tels que l'occupation des sols pour retranscrire au mieux la réalité de la dispersion. Le résultat donne des concentrations modélisées qui sont ensuite comparées aux mesures réalisées sur le terrain, ce qui permet d'ajuster certains paramètres. Sur l'ensemble des résultats l'incertitude est du domaine de l'acceptable pour ce type d'étude.

Laurent ALLEMAN note que les modèles ne permettent pas de simuler des épisodes de pollution intenses. Le modèle moyenne des concentrations sur l'année.

Daniel HELLEBOID en conclut d'après ces éléments que le modèle est utilisable.

Le cas des Particules

Maëlle CARGOUËT évoque les relevés de PM10, avec une présence dans les zones agricoles, ainsi que certaines industries et routes.

Laurent ALLEMAN note un important problème sur le relevé des valeurs, avec un facteur 10 d'erreur par rapport aux relevés moyens dans la région qui sont d'environ de 20 à 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Il en déduit que le modèle simule mal les particules.

Christelle LE DEVEHAT estime que les sources d'émission de particules considérées dans l'étude ne constituent qu'une partie des sources d'émissions réelles.

Jean-Marie HAGUENOER indique qu'il y a un bruit de fond très important sur la région au niveau des particules, ce bruit de fond est d'origine transfrontalière.

Laurent ALLEMAN indique que le transfert transfrontalier peut être très élevé et n'est pas pris en compte. Il rappelle que les PM10 représentent un important bruit de fond dans toute la région Nord-Pas-de-Calais et que les particules se déplacent sur le territoire. Une émission industrielle ne peut être étudiée avec une seule mesure et les relevés doivent être réalisés en amont et en aval, idéalement sous le panache.

Christelle LE DEVEHAT note que l'étude vise à déterminer l'exposition globale de la population aux particules et à identifier le cumul des différentes sources.

Laurent ALLEMAN précise qu'il faut considérer la concentration égale à 0 dans le modèle comme le bruit de fond.

Jean-Marie HAGUENOER confirme que les données fournies indiquent les émissions sur le territoire concerné, et non l'ensemble de la pollution sur la zone.

Frédéric HACHEZ remarque que les PM10 et 2,5 ont des comportements proches des gaz et voyagent beaucoup. Il s'étonne de concentrations élevées à Hornaing mais non à Bouchain.

Maëlle CARGOUËT précise que les concentrations à Hornaing correspondent aux rejets diffus et que pour EDF il n'y avait de données sur le diffus.

Christelle LE DEVEHAT estime que ces données manquantes peuvent être complétées par des mesures dans l'environnement.

Solange LEMOINE-DAUMERIE se dit sceptique sur l'étude, notamment en raison de données manquantes. Elle estime que les résultats ne démontrent pas la réalité.

Jean-Marie HAGUENOER précise que le modèle apporte des informations sur les sources identifiables. Que pour le calcul de risque sanitaire, on ne peut se contenter seulement des données de la modélisation, il faut également prendre en compte le bruit de fond.

Christian VINCQ indique que la modélisation est une aide à la décision. Ce qui nous permet de faire un plan d'échantillonnage. Ce sont les mesures dans l'environnement qui nous permettront de calculer le risque sanitaire.

Daniel HELLEBOID estime que le bruit de fond doit être ajouté pour faire apparaître plus clairement les situations réelles en termes de pollution.

IV. Proposition de plan d'échantillonnage

Daniel HELLEBOID indique que l'objectif est de déterminer comment les mesures de terrain peuvent compléter, confirmer ou infirmer la modélisation.

Maëlle CARGOUËT expose les propositions d'échantillonnage.

- *Saint-Gobain* : des prélèvements de sol ont été effectués, portant uniquement sur le plomb et le cadmium. Des suspicions existent sur l'émission d'autres métaux, notamment l'arsenic. Des investigations plus poussées doivent être mises en œuvre. Des prélèvements de sol et d'air sont proposés, avec l'analyse de différents métaux.

Paul CORDONNIER demande si l'étude réalisée par la CIRE sur les cas de leucémies a été utilisée.

Maëlle CARGOUËT répond n'avoir pas eu connaissance de ce document.

Paul CORDONNIER s'étonne que l'ARS n'ait pas fourni l'étude, d'autant plus que la responsabilité était confiée à l'étude de zone.

Olivier GRARD souligne la différence entre l'ARS et la CIRE. Il demandera si le rapport de la CIRE peut être utilisé dans le cadre de cette étude.

Maëlle CARGOUËT indique qu'à Saint-Gobain, des prélèvements de COV sont également prévus.

- *SIENOR* : des mesures ont déjà été réalisées par ATMO. Le site utilise de l'isocyanate de diphenylméthane qui présente une certaine toxicité. Le but est de voir l'exposition des populations à ce produit et cinq points de prélèvement d'air ont été définis.
- *Toyota* : le site n'avait pas été pris en compte dans la modélisation en raison du manque de données concernant les émissions, alors qu'il réalise les mêmes activités que SIENOR.

- *Secteur de la carrière Pluchart* : le site n'a pas été inclus dans la modélisation en raison de la difficulté de modéliser les émissions de poussières. Cinq points de prélèvements d'air ont été prévus dans le voisinage.
- *Secteur de Denain* : des échantillons de sol ont été réalisés. Une station fixe est installée et des campagnes ponctuelles ont été menées. Peu de mesures sont disponibles concernant les COV et les prélèvements doivent permettre une caractérisation de la qualité de l'air concernant les COV.
- *Anciennes cokeries de Louches et Monchecourt* : des émissions importantes de HAP et de métaux sont possibles. La qualité des sols sera donc étudiée.
- *Secteur de Somain* : peu de données sont disponibles sur la qualité des sols, alors que de nombreuses industries ont été ou sont toujours en activité, dans une zone densément peuplée.

Vincent GRAMMONT suggère de se baser sur les cartes de dispersion pour déterminer, substance par substance, quels sont les endroits où sont attendues les concentrations les plus importantes et voir si des données existent pour ces lieux, notamment sur les sites pollués. Il suggère de considérer la zone dans son ensemble, plutôt que secteur par secteur, pour avoir un maillage plus homogène.

Estimation des coûts d'analyse

Maëlle CARGOUËT indique qu'une enveloppe de 1 600 euros par analyse est à prévoir pour les prélèvements de sols.

Daniel HELLEBOID précise que l'état a provisionné de quoi engager les premières mesures. Pour le reste, les industriels et collectivités locales vont être sollicités.

Laurent ALLEMAN demande une estimation du coût des prélèvements car ce ne sont pas les analyses qui coûtent le plus chers mais les prélèvements.

Jean-Marie HAGUENOER précise que la méthode de prélèvement a son importance, qu'il est préférable de faire des échantillons composites. Il est également important de pouvoir comparer les résultats avec des analyses déjà réalisées dans la région.

Fabrice DELOBE s'enquiert du coût de la première phase de l'étude de zone.

Amandine DUFLOS indique que l'étude totale est de 100 000 euros TTC, hors prélèvements dans l'environnement.

Daniel HELLEBOID précise que les 100 000 euros de l'étude sont entièrement financés par l'état. La première phase représentait 35 970 euros hors taxes.

Amandine DUFLOS indique envisager le montage d'un dossier FEDER pour le financement des prélèvements.

Echanges sur les prélèvements

Paul CORDONNIER suggère, concernant les prélèvements sur les végétaux, de s'appuyer sur le travail réalisé par l'ISA dans la zone indiquée.

Jean-Marie HAGUENOER indique que l'ISA possède une base de données, que ces informations peuvent être récupérées auprès de Francis DOUAY.

Paul CORDONNIER rapporte que de nombreux indicateurs ont été mesurés ces dernières années et doivent être intégrés dans l'étude, notamment au regard de l'important degré d'incertitudes.

Daniel HELLEBOID propose de déterminer les recherches à effectuer et de voir ensuite si les données existent déjà.

Paul CORDONNIER considère que le schéma conceptuel ne peut être réalisé qu'à l'issue de cette recherche de données.

Jean-Marie HAGUENOER estime que le schéma conceptuel est réalisé à partir des données disponibles. L'évaluation des risques tiendra compte de l'ensemble de données.

Paul CORDONNIER revient sur l'agrégat de leucémies à Aniche et l'étude réalisée par la CIRE. Il suggère de s'appuyer sur l'étude pour déterminer les facteurs environnementaux à rechercher, comme le benzène ou le radon.

Jean-Marie HAGUENOER rapporte que les émissions de radon sont négligeables dans la région et que les sols ne prédisposent pas du tout à la présence de radon.

Arlette DUPILET demande comment ont été fixés les points de prélèvements pour les sites industriels anciens.

Maëlle CARGOUËT indique que la base de données Basias a permis d'identifier les industries potentiellement émettrices.

Arlette DUPILET demande si les prélèvements sont réalisés sur le site, à proximité ou selon les vents dominants.

Maëlle CARGOUËT répond qu'ils sont effectués dans le voisinage du site, en fonction des vents dominants, des populations et des usages.

Christian VINCQ estime que des mesures sur le site seraient inutiles et que l'important est de mesurer l'impact à l'extérieur du site.

Vincent GRAMMONT souligne que pour le sol, un bon maillage a été réalisé, notamment pour le plomb et le cadmium. En revanche, il craint que le maillage soit incomplet pour les autres éléments, puisque seuls sept sites sont identifiés. Il suggère d'effectuer d'autres relevés en fonction des zones de dispersion.

Laurent ALLEMAN demande si les études de biosurveillance de la qualité de l'air ont été récupérées.

Jean-Marie HAGUENOER indique que ces informations sont disponibles à l'APPA et qu'il faut se rapprocher de M. CUNY pour les avoir.

Daniel HELLEBOID résume que pour la poursuite de l'étude il est nécessaire de récupérer les informations auprès de la CIRE, de l'ISA et de l'APPA.

Frédéric HACHEZ s'étonne des propositions de prélèvements complémentaires. Beaucoup sont réalisés autour des sites industriels existants, mais non dans d'autres secteurs au Nord qui pourraient être impactés par les émissions longues portées, compte tenu de la météo. Il propose une référence pour les zones au nord et au sud, selon les vents dominants.

Daniel HELLEBOID réprecise qu'au vu des différents échanges, il est nécessaire d'intégrer dans le plan d'échantillonnage, des prélèvements autour des sites de Recydem et d'EDF et de réaliser des prélèvements de référence au Nord et au Sud de la zone.

Philippe STAHL s'interroge sur les raisons pour lesquelles les zones étudiées ont été proposées. Il propose de l'argumenter dans le document final.

Christelle LE DEVEHAT demande si des prélèvements doivent être réalisés pour l'analyse duMDI (sites Toyota et SIENOR).

Vincent GRAMMONT estime qu'il s'agit de la responsabilité de l'exploitant, mais qu'il peut être incité à en réaliser.

Christian VINCQ s'étonne de l'absence de prélèvement de dioxine.

Paul CORDONNIER rappelle que la dioxine est l'une des raisons de l'étude.

Daniel HELLEBOID rapporte que des campagnes ont été précédemment réalisées.

Christelle LE DEVEHAT confirme avoir eu accès à des études sur les sols et les œufs, montrant notamment des concentrations très élevées dans certains prélèvements d'œufs.

Paul CORDONNIER estime que l'association ne peut se prononcer sans avoir accès aux études réalisées. Il suggère la création d'une base de données rassemblant les études pour permettre de les analyser et rendre un avis.

Daniel HELLEBOID indique que certaines données sont publiques, mais que d'autres sont privées et ont été communiquées par les industriels au cabinet d'études.

Paul CORDONNIER demande à la DREAL et à INERIS si les membres du comité de pilotage peuvent avoir accès à l'ensemble des données.

Vincent GRAMMONT ne l'exclut pas, si les propriétaires des données acceptent de les transmettre.

Daniel HELLEBOID rappelle que la communication des données nécessite des accords. Il demande à M. CORDONNIER les études auxquelles il souhaite avoir accès.

Paul CORDONNIER indique ne pas connaître la liste des études utilisées par Burgeap et souhaite qu'elle soit mise à disposition. Il demande notamment l'étude sur les végétaux autour du site d'Hornaing et sur les concentrations de dioxines dans le sol et les œufs.

Laurent ALLEMAN pense que la création d'une base de données n'a pas été prévue dans le financement. Il suggère que Burgeap mette à disposition la liste des références bibliographiques utilisées dans cette étude.

Paul CORDONNIER demande, au nom de l'association, la mise à disposition des études sur lesquelles s'est basé Burgeap.

Daniel HELLEBOID propose que Burgeap publie une bibliographie des études utilisées et que l'association APRES précise celles auxquelles elle souhaite avoir accès.

Paul CORDONNIER demande notamment l'étude sur les végétaux autour du site d'Hornaing et sur les concentrations de dioxines dans le sol et les œufs.

Daniel HELLEBOID invite Burgeap à élaborer un cahier des charges sur la base des éléments discutés lors de la réunion.

Christian VINCQ demande s'il sera possible de communiquer aux membres la stratégie d'échantillonnage, les durées de prélèvements...

Daniel HELLEBOID rappelle que Burgeap va réaliser une nouvelle proposition qui sera communiquée à l'ensemble des membres et validée lors d'une prochaine réunion. La proposition devrait être remise la première semaine de septembre et sera validée lors d'une réunion en semaine 38 ou 39.

Amandine DUFLOS annonce qu'une communication sera préparée conjointement avec les collectivités locales. Cette communication sera présentée lors du prochain COPIL pour validation. Elle sera diffusée via la lettre d'information du S3PI, les journaux des collectivités ainsi que le site internet.